

N° 360. P. Commune  
transformation du  
éclairage central.  
projeté 9/126-22/1171.  
Approuvé le 7/1/72

Le Conseil considère que la transformation du chauffage central est soumise  
sous l'immeuble communal sis 21 rue de Sévres,  
et le devis présenté par le Sr Dominique de Dinckwiler de Paris  
décide la réalisation est soumise aux conditions de ce devis soit pour un total  
de 9.380<sup>fr</sup>77c. Autorise le Maire à signer le devis. Financement prévu au B<sup>o</sup> A<sup>o</sup> 71.